

Modification du fleurissement communal.

Traditionnellement, la commune a toujours été très attachée à son fleurissement, reconnu par l'attribution de trois feuilles de chêne au fil des années, dont la 3ème en 2012. La commission d'aménagement du village, dont dépend le fleurissement, a pris sa part de réflexions et de décisions chaque année, notamment en préconisant l'utilisation de vivaces et de rosiers, moins onéreux à terme que les plantes annuelles à remplacer chaque année. Des installations d'arrosage automatique ont été installées, dont cette année au square Tatou et au jardin médiéval. Mais la mise en œuvre annuelle (aménagements, plantations, traitements, arrosages) induit néanmoins encore un travail considérable pour les employés communaux assignés à ces tâches : Gérard, Eusébio et Laurent, ces deux derniers étant employés à mi-temps. S'ajoutent l'entretien courant de l'existant : arboretum, jardin médiéval, square Tatou, piscine, stade et d'une façon générale tous les espaces verts qui demandent de l'entretien en été. Le départ en retraite d'André Devès implique un réaménagement des attributions de chacun.

Outre le financement des projets déjà engagés, l'équipe municipale a à faire face à de nouvelles données :

restrictions budgétaires (diminution de la dotation globale de fonctionnement) et charges nouvelles.

Compte-tenu de ces différents impératifs, la commission d'aménagement du village a décidé de procéder à des changements de positionnement du fleurissement habituel de façon à réduire les interventions des employés communaux, tout en minimisant l'impact négatif sur le fleurissement de la commune en maintenant son attrait touristique. C'est ainsi que depuis le 30 avril, Gérard, Eusébio et Laurent démontent les supports de vasques accrochés aux murs du village. Ces vasques, dites « cifus », ne seront pas mises en service cette année, nous étudions pour les années à venir la possibilité de les regrouper par 5 ou 7 aux trois entrées du village, sur des supports dont l'achat ne peut être envisagé cette année. L'implantation de certains bacs en ciment, installés de façon diffuse dans le village (Foirail, place Cambornac, rue Haute, etc.) sera modifiée : ils vont être regroupés sur des sites plus accessibles à un arrosage groupé. Les jardinières accrochées rue Basse et rue du Barry seront également réparties ailleurs de façon à ne pas gêner la circulation piétonne. Ces changements vont de pair avec l'étude engagée sur la répartition et la dissimulation des conteneurs à ordures ménagères. La commission espère pouvoir mettre en œuvre les premières mesures de dissimulation pour cet été.

Elisabeth Ménadeau

Responsable de la commission Aménagement du village.